

Les découvertes de plantations de cannabis en grande quantité se multiplient. Certaines zones de police sont débordées par le phénomène.



Ça plane pour la production de cannabis en planque



Jette : 1.307 plants de cannabis rue Léopold I^{er} » (La DH, 18/04), « Une centaine de plants de cannabis découverts à Viesville » (La Nouvelle Gazette, 23/04), « La police tombe par hasard sur 247 plants de cannabis à Ans » (RTL, 5/05)... Depuis le début de l'année, les découvertes des plantations de cannabis se multiplient. Est-ce le fruit d'une réelle tendance à la hausse ou une vue de l'esprit ?

Lundi, 1.500 plants étaient débusqués par la police liégeoise à l'étage d'un restaurant en plein centre-ville de la Cité ardente. Mardi, c'était 540 chez un trentenaire liégeois et 800 plants à Wisbecq (Brabant wallon) qui ont été mis au jour. Les trafiquants arrêtaient-ils la main verte ?

1 Cannabis indoor, ça pousse. Comment objectiver le phénomène ? Dans les statistiques de la police fédérale, on le trouve à la ligne « production de cannabis en grande quantité ». Largement sous la barre des 200 affaires jusqu'en 2012, on passe à 222, 271, 269, et 268 enquêtes criminelles entre 2013 et 2016. Problème : ces statistiques policières s'arrêtent au 3^e trimestre 2017. Or, la tendance à la hausse s'accroît, à en croire les polices locales. « Nous sommes tellement submergés en province de Liège que nous avons dû doubler les effectifs de la brigade des "stups" dans notre zone de police depuis le début de l'année », témoigne le commissaire Christophe Cleeren, de la di-

recton judiciaire de la zone Ans - Saint-Nicolas. Le policier parle d'un « boom » de la production de marijuana dans les appartements ou maisons. « Ce qui implique des charges d'enquête très importantes. »

© LE SOIR

Même tendance à la hausse en région bruxelloise, mais peut-être plus contenue. « De 16 affaires en 2016, on devrait être à une vingtaine répertoriées en 2017 à Bruxelles », souligne Michaël Jonniaux, chef de corps de la zone Montgomery (Etterbeek, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert). C'est donc une légère augmentation. »

2 Argent facile. Si les planques se multiplient, c'est que ce jardinage un peu particulier rapporte gros. « Enormément » même, explique Christophe Cleeren. « Il ne faut que trois mois pour faire arriver à maturité les plants. Si le délinquant en a fait pousser 500, cela peut lui rapporter près de 30.000 euros. » Des « profits assez extraordinaires » si on les met en regard de la relative facilité pour se procurer une maison, l'équiper pour la pousser de cannabis et en récolter les fruits (ou plutôt les fleurs).

L'apât du gain aurait été démultiplié

chez nous par les décisions successives de plusieurs villes des Pays-Bas. En limitant l'accès au marché des drogues douces, par l'instauration de « weed cards » dans les coffee-shops, réservées aux Néerlandais, le commerce et la production de proximité auraient repris de la vigueur dans les pays limitrophes. Prenez le point de vue d'un dealer : il faut bien continuer à satisfaire le consommateur belge !

3 Ganja des villes, cannabis des champs. Autre tendance soulignée par les services de police : la délocalisation des planques en plein centre-ville. Là où, autrefois, le phénomène concernait surtout des hangars et des maisons unifamiliales du Limbourg, ou des communes isolées de Wallonie, les « jardiniers » auraient désormais jeté leur dévolu sur les villes. Pourquoi ? « On pense que les dealers ont compris que le ménage des voitures, avec parfois des plaques étrangères, autour des bâtiments, attirait davantage l'attention à la campagne qu'en plein centre-ville », analyse Michaël Jonniaux.

Ce recentrage en ville a aussi pour conséquence d'importer l'insécurité là où les gangs ont leur zone d'influence. Ce qui amène parfois la police à découvrir des caches à l'occasion d'une tentative de vol entre bandes rivales. Tant mieux pour les enquêtes... Mais cela suscite chez certaines bandes l'envie de se défendre. « Il n'est pas rare que les maisons soient piégées », dévoile Christophe Cleeren. Portes électrifiées, des trappes avec des dents en acier ou mise en place de guetteurs armés... Ces pièges ne visent pas la police en premier lieu, mais nous risquons de tomber dedans au moment de la découverte. »

4 Des gangs aux ramifications stupéfiantes. Qui s'occupe de ces enquêtes ? En premier lieu les polices locales, qui sont les premières à découvrir des activités suspectes et à débusquer des centres de production d'herbe. Mais la police fédérale aussi. Selon plusieurs critères comme la taille de la production, les soupçons de ramifications internationales ou de découverte d'un réseau criminel puissant. Parlons-en, des réseaux criminels : « Ce qu'on note, c'est une reconversion d'une partie du milieu du grand banditisme dans la production de cannabis

Deux conseils aux propriétaires

Vous louez votre bien et ne voulez pas qu'il soit détourné pour en faire une usine de production de chanvre ? Sachez que tout type de location peut être utilisé pour faire pousser du cannabis. Mais les gros producteurs privilégient les maisons unifamiliales. Autrefois, le plus à l'écart possible d'autres habitations. Mais cette tendance est révolue. Deux conseils simples pour déjouer les plans des locataires indésirables.

Primo, refuser les paiements en cash. Les producteurs de cannabis sont de bons payeurs, mais ils veulent la discrétion. Exiger le paiement d'un compte en banque à l'autre peut suffire à les convaincre de jeter leur dévolu sur une autre planque.

Secundo, utiliser le droit de visite annuel du propriétaire. « Et ne pas se contenter d'entrer dans le hall ! », prévient Michaël Jonniaux, chef de corps de la zone de police Montgomery, à Bruxelles. Pour cela, la loi exige de demander l'autorisation à son locataire.

LCO

« La consommation n'est pas liée à la politique anti-drogues »



Antoine Boucher est le porte-parole de la plateforme de conseil infor-drogues.

Qui sont les gens qui font pousser du cannabis chez eux ? Ceux qui nous appellent sont plutôt des parents qui découvrent par hasard que leur enfant consomme. Les questions sont graves : mon enfant est-il en danger, doit-il le dénoncer à la police... ? Les producteurs veulent savoir quel terreau, lampe, quantité d'eau utiliser ; où acheter des graines... Il existe des magasins spécialisés qui donnent ces conseils. La législation changeante aux Pays-Bas a-t-elle une influence chez nous ?

Sur la consommation, non. Le commerce et la possession de cannabis sont déjà interdits. Le consommateur prend des risques en transportant de l'herbe d'un pays à l'autre. Il privilégie la proximité. Les dirigeants ont du mal à l'entendre : la consommation de drogues n'est pas liée à la politique anti-drogues. En revanche, ces législations sont étudiées avec soin par les producteurs de cannabis. Ils ont un raisonnement purement économique !

La police s'épuise parfois à lutter contre le trafic...

Les polices européennes déploient des moyens énormes pour lutter contre une consommation impossible à éradiquer. Quel est le problème ? La consommation personnelle ? Les autorités assurent que non. Notre politique marche sur la tête ! Inspirons-nous de la lutte contre l'alcoolisme du début du XX^e siècle : on a favorisé la consommation sociale de l'alcool, en interdisant la vente de petites quantités. Ainsi l'ouvrier (car on cibait les ouvriers) qui buvait seul chez lui, était obligé d'aller dans un café où s'exerce un certain contrôle social. Le problème du cannabis est le crime organisé ? Dans ce cas, le politique pourrait favoriser une consommation sociale de l'herbe.

LCO